

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS

PREAVIS NO. 2024/04

Elaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation
de la Ville d'Ecublens – Crédit d'étude

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après « COFIN ») s'est réunie le lundi 15 avril 2024 à la Salle des Réceptions de Mon Repos. Sa composition était la suivante :

Président : Jean-Claude Merminod [UDC]
Rapporteur : Eric Darbellay [PLR+ID]
Membres présents : Nader Donzel et Pavle Velkov [FORUM]
Pierre Dufay de Lavallaz et Yasmina Sandoz [Les Vert e s]
Rémy Enga Luye [PSIG]
Basile Bischoff [PLR + ID]
Membres excusés : Daniel Gonzalez [PSIG]
Michel Haradhun [FORUM]

La COFIN remercie la présence de M. Christian Maeder, Syndic et de M. Germain Schaffner, Municipal du Service des travaux publics et de l'environnement. M. Salzmann, Chef du Service des finances et informatique, était également présent lors de la séance de commission.

M. Schaffner et M. Maeder ont exposé les raisons et donné toutes informations utiles à la COFIN sur le préavis 2024/04 pour lequel un crédit d'étude (ci-après « CE ») est sollicité. Il s'agit d'un montant de Fr. 125'000.- TTC pour l'élaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation pour la Commune.

Considérant l'état de la trésorerie de la Commune, la COFIN confirme que ce CE peut être financé. Outre cet aspect, la COFIN s'est penché sur l'efficacité du CE demandé, soit est-ce que l'argent demandé serait « bien dépensé ». Les diverses discussions en présence des Municipaux et lors des délibérations de la Commission sont rapportées ci-après :

- certains commissaires relèvent que l'étendue du CE est certainement trop large ou trop générique dans ses objectifs et ne définit pas les livrables clairement attendus du prestataire sélectionné. Des éléments comme « rappelant le contexte mondial et local » ou encore « définissant des défis et opportunités »¹ sont déjà connus via le plan climat et/ou sont en partie des livrables attendus de l'étude « Plan canopée » du SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois). De même, les actions déjà menées à l'intérieur des Services communaux par exemple lors de la Fresque sur le climat et l'élaboration du plan climat ne semblent pas nécessiter une dépense complémentaire telle que décrite dans la partie « 4.4 Communication », soit la communication « en interne auprès des services de la Ville ». De plus, il n'y a que peu d'information sur les synergies recherchées entre les actions d'arborisation et de végétalisation. La COFIN recommande que l'étendue des travaux demandés soit revue et affinée afin de réduire si possible le coût du CE et/ou être plus précis en termes de cahier des tâches confié au prestataire choisi par la Commune;

¹ Point 4.3 « Organisation de la stratégie », page 4/8

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS

PREAVIS NO. 2024/04

Elaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation
de la Ville d'Ecublens – Crédit d'étude

2. l'étude du SDOL n'est pas encore finalisée et est attendue avec du retard, selon les informations qui nous ont été données par la Municipalité. Cette dernière ayant néanmoins décidé de ne pas attendre les conclusions finales de l'étude du SDOL pour lancer la sienne, la COFIN craint de possibles doublons ou contradictions entre les deux études. La COFIN recommande dès lors que soit mis en place un échange efficace d'informations, pendant l'élaboration de l'étude, entre le prestataire choisi par la Commune et le SDOL afin de bénéficier de toutes les synergies possibles;
3. le préavis 2024/02 « Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset, crédit d'étude complémentaire » a traité de l'impact de l'arborisation sur le déplacement des services/réseaux (collecteur eau claire et eau usée, eau potable, gaz, électricité SIL et SIE, Swisscom et CAD). La COFIN s'étonne que ce préavis sur l'élaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation arrive après le préavis 2024/02. En effet, sur quelle base la décision d'arborisation de la Plaine du Croset a-t-elle été prise ? Dès lors, la COFIN recommande que :
 - i. l'arborisation envisagée pour la plaine du Croset soit confrontée au résultat de la stratégie du prestataire et des ajustements entre arborisation et végétalisation effectués si nécessaire pour un juste équilibre entre l'impact climatique et financier;
 - ii. l'étude comprenne l'impact sur les déplacements potentiels des services/réseaux lors d'arborisation et propose le cas échéant des solutions alternatives entre arborisation et végétalisation pour un juste équilibre entre impact climatique et financier;
4. aucune mention n'est faite si le CE doit valider, confirmer, compléter ou encore modifier le budget de Fr. 800'000.-² mentionné au plan d'investissement 2023-2028 du budget 2024 (ligne « Mise en œuvre arborisation et végétalisation 2024 à 2026 », page 134, budget 2024). Il est surprenant pour la COFIN d'engager un montant de Fr. 109'000.- HT (montant hors stratégie de communication et divers et imprévus) sans avoir un quelconque objectif de validation financière sur ce poste d'investissement de Fr. 800'000.-. La COFIN recommande que la Municipalité demande au prestataire sélectionné de se positionner sur cet investissement. Il s'agirait par exemple de déterminer si en application de la stratégie proposée le coût de l'investissement envisagé est correctement estimé ou si le Conseil doit s'attendre à une augmentation du budget prévu.

La stratégie devrait également pouvoir donner des ratios de dépenses pour les différentes actions envisagées en fonction des spécificités d'Ecublens (géographie des terrains, composition des sols, arborisation/végétalisation actuelle, ...). De tels ratios devraient pouvoir être utilisables afin de planifier les investissements futurs en sus de la position budgétaire actuelle de Fr. 800'000.-. La COFIN estime judicieux que le Conseil puisse apprécier de manière globale le coût de la mise en œuvre de la

2

Extrait du budget 2024 de la Commune d'Ecublens – page 134

COMMUNE D'ECUBLENS

PLAN DES INVESTISSEMENTS

page 134

(en milliers de francs)

No	Investissements	Crédit voté kfr.	Soldes au 01.01.2023			2023 kfr.	2024 kfr.	2025 kfr.	2026 kfr.	2027 kfr.	2028 kfr.	inventaire kfr.
			Montant brut kfr.	Déductions kfr.	Montant net kfr.							
Section 310	Terrains communaux	359	2'730	-1'364	1'366	-4	570	1'000	-200	-	-	-
5010 172	Pont rouge sur la Venoge - reconstruction *	359	110	-164	-54	-54						
5010 185	Renaturation de la Chamberonne		400		400		200	200				
5010	Renaturation de la Sorge		1'300	-1'200	100			500	-400			
5890 091	Stratégie d'arborisation et de végétalisation CE		120		120	50	70					
5890 091	Mise en œuvre arborisation et végétalisation 2024 à 2026		800		800		300	300	200			

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS

PREAVIS NO. 2024/04

Elaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation
de la Ville d'Ecublens – Crédit d'étude

stratégie d'arborisation et végétalisation. Notons que l'estimation du/des coût(s) de la mise en œuvre des actions du plan climat doit être une préoccupation de base dans les réflexions de la Municipalité et des Services communaux. Même si cette préoccupation existe sans doute, la COFIN saisit l'opportunité de ce préavis pour le rappeler.

La COFIN aurait apprécié que les considérations mentionnées ci-dessus eussent été anticipées et exposées dans le préavis, sans devoir faire l'objet de questions en séance. En l'état, la COFIN considère qu'elle n'a pas obtenu les informations nécessaires pour se positionner clairement sur le bien-fondé de la dépense. Néanmoins, afin de ne pas péjorer l'avancement de la mise en œuvre des actions du plan climat, la COFIN a souhaité proposer les recommandations mentionnées ci-dessus sous forme de vœux plutôt que de renvoyer le préavis à la Municipalité. Les vœux de la COFIN peuvent se résumer ainsi :

1. revoir l'étendue et préciser clairement le cahier des tâches et les livrables attendus de l'étude confiée au prestataire choisi par la Commune;
2. s'assurer par un échange d'informations entre le SDOL et le prestataire choisi par la Commune que les synergies entre le travail restant à effectuer par le SDOL et celui du prestataire soient considérées et que d'éventuels doublons soient évités;
3. identifier les impacts de la stratégie sur les déplacements des services/réseaux en sus de ceux de la plaine du Croset selon préavis 2024/02;
4. déterminer si le montant de l'investissement de Fr. 800'000.- « Mise en œuvre arborisation et végétalisation 2024 à 2026 » du budget 2024 est correctement évalué en fonction de la stratégie proposée.

CONCLUSION

Après délibération, c'est avec 2 oui, 1 non et 5 abstentions que les membres la COFIN présents lors de la séance du 15 avril 2024 vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2024/04 tel que présenté.

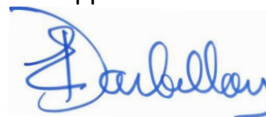
Ecublens, le 21 avril 2024

Le Président



Jean-Claude Merminod

Le Rapporteur



Eric Darbellay